CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES SEANCE DU 10/01/2019

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, Maire déléguée ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle (arrivée à 21h20), PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRENARD Daniel, MICHAUD Sylvie, PERRIER Marianne, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY
	Samuel.
Absents excusés:	CUPILLARD Elisabeth qui donne procuration à GAILLARD Denis, GROSSIORD Daniel qui donne procuration à GRENARD Eliane, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, PERALTA Françoise, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie,
Absents :	PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.
Secrétaire de séance	GRENARD Eliane

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 06/12/2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I. TRAVAUX REHABILITATION EXTENSION MAIRIE

M. le Maire présente l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le Cabinet Serge ROUX de DOLE des travaux de réhabilitation et extension des locaux de la Mairie dans le bâtiment de l'ancien presbytère.

Même si des ajustements seront nécessaires, cette première présentation met en exergue l'accessibilité et la visibilité de ce bâtiment depuis la place Dalloz.

L'Agence Postale Communale ainsi que le secrétariat de mairie seront contigus et dotés de zones confidentielles. Outre les salles d'honneur et de conseil, des espaces seront réservés pour des salles multi-activités.

Quant à l'évaluation, le coût initial annoncé pour les travaux de réhabilitation est supérieur au programme initial. Le Conseil Municipal souhaite que le projet soit revu à la baisse..

II. ACQUISITION BATIMENT SIS PARCELLE AL 284

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la décision du Diocèse de céder à la commune l'aile du bâtiment du Presbytère située sur la parcelle cadastrée AL 284, une rencontre a eu lieu à Poligny le 17 décembre 2018 avec les responsables de l'Economat Diocésain.

Le Diocèse souhaitant rester propriétaire de la chapelle intégrée à ce bâtiment, Me Christophe BAS, notaire de l'Economat, propose une division en volume auquel cas le diocèse possède le volume intérieur de la chapelle et en assume les charges d'entretien ainsi que les huisseries. Le propriétaire principal possède le reste du bâtiment dont il a la charge.

Après négociation, le prix fixé par le Diocèse est de 95 000 €.

Les débats s'ensuivent. Malgré le prix jugé élevé, considérant l'intérêt que présentent cette partie du presbytère dans le contexte d'une réhabilitation complète du bâtiment et le terrain attenant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 16 voix pour, 1 contre et 1 abstention, est favorable à l'acquisition de ce bâtiment selon les conditions fixées par le Diocèse.

III. DEMANDES DE SUBVENTIONS

A) TRAVAUX MAIRIE

M. le Maire présente un plan de financement pour l'ensemble des travaux de réhabilitation et d'extension des locaux de la mairie dans le bâtiment du presbytère et y incorpore l'option de travaux dans l'aile du bâtiment du diocèse dont la décision d'acquisition vient d'être votée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme le plan de financement et autorise M. le Maire à solliciter les différentes subventions auxquelles la collectivité est éligible.

B) AMENDE DE POLICE

Afin de parfaire l'aménagement de sécurité côtés Nord et Sud de l'agglomération et d'améliorer la visibilité notamment en cas de brouillard, M. le Maire évoque l'installation de panneaux alimentés par énergie solaire :

- type tri-flash clignotant en entrée nord,
- panneau lumineux intermittent 30 km/h pour l'intérieur du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cet aménagement. Il demande un complément de devis à ceux présentés et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour cette opération.

IV. <u>FINANCES: DECISIONS MODIFICATIVES - AUTORISATION</u> DE PAIEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2019

Suite à la réception de factures postérieurement à la date d'acceptation de paiement par la Trésorerie, M. le Maire propose de compléter le vote de crédits dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2018, comme la loi l'y autorise, afin d'en effectuer le règlement avant l'adoption du budget primitif 2019.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit sur les chapitres suivants :

• Chapitre 20 : 19 925.00 €

• Chapitre 204: 42 413.06 €

et autorise M. le Maire à mandater lesdites factures dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le votre du budget primitif 2019.

V. <u>LOTISSEMENT LE GITALET : MANDAT DE VENTE AUX</u> <u>AGENCES IMMOBILIERES</u>

M. le Maire rappelle que le mandat de vente des parcelles disponibles du lotissement "Les Emeraudes le Gitalet, confié aux agences immobilières "La Maison de l'Immobilier" de Lamoura et

"Immobilac Franco-Suisse" de Saint-Claude est arrivé à échéance le 31/12/2018 et qu'il convient de se positionner pour 2019.

Deux parcelles ont été vendues par "La Maison de l'Immobilier" de Lamoura en 2018 et il reste dix parcelles disponibles à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le renouvellement de mandats de vente sans exclusivité de toutes les parcelles disponibles du lotissement pour la période du 15/04/2019 au 31/12/2019, auprès des agences suivantes :

- La Maison de l'Immobilier 39310 Lamoura
- Agence Voltaire (nouvelle raison sociale de Immobilac Franco-Suisse) 39200 St Claude
- Réseau Swixim 39220 Les Rousses
- Agence du Haut-Jura Immobilier 39220 Les Rousses
- Office Notarial BUSCOZ & REVERCHON 39200 Saint-Claude

et autorise Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, à signer les mandats de vente pré-cités. Il est précisé que, durant cette période, la commune suspend toute vente directe de parcelles.

VI. COURRIERS DIVERS

A) INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION EN VIGUEUR AU 01/01/2019

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) communique les chiffres actualisés de la population légale de chaque commune tous les ans.

Au 1er janvier 2019, la commune de SEPTMONCEL LES MOLUNES compte 876 habitants répartis ainsi, sur le secteur de Septmoncel : 711 et le secteur des Molunes : 165.

B) RECENSEMENT 2019

Mme Claudie PILLARD rappelle que le recensement de la population de la commune de Septmoncel les Molunes aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

La commune est répartie en 3 districts pour lesquels 3 agents recenseurs sont engagés :

- Mmes Isabelle GROSSIORD et Danièle VUILLET pour le secteur de Septmoncel,
- M. Gilbert GRENARD pour le secteur des Molunes.

Il est rappelé qu'il est possible de répondre à l'enquête soit par internet, soit en remplissant le questionnaire papier que l'agent recenseur viendra ensuite récupérer.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION "VOIRIE VERS L'EGLISE"

Mme Sylvie DALLOZ rend compte du travail de la commission qui s'est rendue sur place pour étudier les problèmes de circulation entre la nouvelle voie de la Vie Neuve et l'ancienne route en direction de l'église.

Il est suggéré de :

- laisser la route principale (nouvelle voie) de la Vie Neuve prioritaire dans les 2 sens,
- impliquant l'installation d'un stop sur l'ancienne route, au carrefour, dans le sens descendant de l'église,
- de maintenir l'accès à l'église en double sens par l'ancienne route,
- ➤ de FERMER l'accès de l'ancienne route à partir de la maison Lorge jusqu'à la nouvelle voie et de prévoir le blocage de cet accès en descendant par l'installation de blocs.

De plus, il est demandé de prévoir des panneaux "voie sans issue" et "parking".

Il est recommandé d'installer de nouveaux panneaux de signalisation au début de la voie nouvelle indiquant "LA VIE NEUVE" et "LOTISSEMENT LES EMERAUDES".

M. le Maire déplore les informations des GPS qui conduisent encore à l'ancienne route.

Une rampe de sécurité est également préconisée le long de la propriété Roydor.

Enfin, il est suggéré de curer régulièrement le talus afin d'éviter les chutes de pierres sur la route nouvelle.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

B) <u>CONSEIL DEPARTEMENTAL</u>: <u>CONVENTION AUTORISANT LE DEPARTEMENT A REALISER DES TRAVAUX DE PROTECTION DE FALAISES SUR LES SECTEURS DU FLUMEN, LA ROCHE PERCEE, LES GOULETS</u>

Le Département du Jura a décidé de sécuriser les secteurs en surplomb de la RD 436 reliant Saint-Claude à Septmoncel en exécutant des travaux de purges de blocs, de confortements et mise en place de protections de type filet et grillage.

Afin de permettre ces interventions sur des parcelles appartenant à la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention entre le Conseil Départemental et la commune.

C) TRANSJURASSIENNE: ITINERAIRE DE LA COURSE

Suite à une réunion concernant l'organisation de la Transjurassienne qui aura lieu les 9 et 10 février 2019, M. Samuel VERNEREY fait part du parcours de repli **n° 12** qui passerait sur la commune : Départ La Simard - Laisia - Le Manon - avant de rejoindre Lamoura.

La décision sera prise le 4 février ; si ce parcours est retenu, une réunion est programmée en souspréfecture le 5 février.

D) WEBCAM LES MOLUNES

La webcam des Molunes ne fonctionne plus depuis le 16 décembre 2018.

La tentative de réparation par l'employé communal ayant été infructueuse, des contacts ont été pris auprès du fournisseur.

E) COMITE DE DEFENSE ET DE SOUTIEN DE L'HOPITAL DE SAINT-CLAUDE

M. le Maire rappelle le **Référendum d'Initiative Populaire** qui se tiendra :

- Dimanche 27 Janvier 2019 de 8 h 00 à 13 h 00 Mairie 875, route de Genève à SEPTMONCEL

La question posée sera la suivante :

"ETES-VOUS POUR LA REOUVERTURE DE LA MATERNITE, DE LA PEDIATRIE ET DU SERVICE DE CHIRURGIE SUIVIE D'HOSPITALISATION AU CENTRE HOSPITALIER LOUIS JAILLON DE SAINT-CLAUDE ?"

Un cahier de doléances sera également à la disposition du public pour recueillir tout ce que les habitants du Haut-Jura ont à dire sur leur hôpital et aussi sur la santé en général dans notre région de moyenne montagne.

M. Denis GAILLARD déplore que l'Agence Régionale de Santé n'ait pas pris contact pour exposer les motivations de fermeture des services hospitaliers.

F) VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Pour rappel, les vœux de la municipalité auront lieu

Dimanche 13 janvier 2019 à 17 h 00 à la Salle des Fêtes de Septmoncel

G) MISSION LOCALE SUD JURA

Les Missions Locales, présidées par les représentants des collectivités locales, sont des associations qui organisent le service public de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes au plus près des territoires.

La Mission Locale Sud Jura accompagne chaque année plus de 1500 jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion.

Craignant d'éventuelles expérimentations de fusions avec Pôle Emploi, le Conseil d'Administration de la Mission Locale Sud Jura sollicite une motion de soutien.

Etant subventionnée en partie par les collectivités, les élus regrettent le manque d'informations sur les parcours aidés.

Après débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 14 voix pour et 4 contre, est favorable à soutenir la motion de soutien en faveur de la Mission Locale Sud Jura.

Séance levée à 23 h 30

Affiché le 18 /01/2019

Le Maire,